

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE RACINE



Sont présents :

- M. Serge Fontaine, maire
- Mme Nathalie Lemelin, conseillère
- Mme Lorraine Denis, conseillère
- M. Christian Beaudry, conseiller
- M. Christian Massé, conseiller
- M. Mario Côté, conseiller
- M. Adrien Steudler, conseiller

Les membres présents forment le quorum.

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 7 novembre 2016 à 19 h, à la salle du conseil située au 136, Route 222, à Racine.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET PRÉSENCES :

La séance ordinaire est ouverte à 19 h par M. Serge Fontaine, maire de Racine.

Mme Mélisa Camiré, directrice générale et secrétaire-trésorière, fait fonction de secrétaire.

2 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

3 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX :

- 3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 3 octobre 2016;

**4 PREMIÈRE PÉRIODE DE DISCUSSIONS ET DE QUESTIONS
(30 minutes maximum) :**

5 ADMINISTRATION :

- 5.1 Adoption de la liste des comptes à payer au 27 octobre 2016;
- 5.2 Dépôt de l'état comparatif au 30 septembre 2016;
- 5.3 Dépôt du rapport du maire;
- 5.4 Mise à jour annuelle déclaration d'intérêts pécuniaires;
- 5.5 Collecte des matières recyclables au 1er janvier 2017 – changement de journée par Sani Estrie;

6 CORRESPONDANCE :

- 6.1 Liste des correspondances;

7 RÉGLEMENT :

- 7.1 Décision de la Commission de la représentation électorale, règlement numéro 264-02-2016 divisant le territoire de Racine en six districts électoraux;

8 RÉOLUTIONS :

- 8.1 Reconnaissance des acquis – Stéphanie Plante, adjointe administrative;
- 8.2 Autorisation de signature des effets bancaires pour le nouveau maire à la Caisse Desjardins;
- 8.3 Municipalisation du chemin du Boisé;
- 8.4 Partenariat Défi Pierre Lavoie;
- 8.5 Gala Récolte 2017;
- 8.6 Offre services professionnels – Monty Sylvestre;

- 8.7 Demande permis d'alcool pour le centre communautaire pour l'année 2017;
- 8.8 Embauche préposé pour entretien de la patinoire;
- 8.9 Soutien aux projets structurants 2016-2017 de la MRC, fonds général;
- 8.10 Proposition de renouvellement d'assurances MMQ 2016-2017 et offre de protections additionnelles / RACI015;
- 8.11 Nomination des responsables des comités;
- 8.12 Demande de subvention au PRIRL – demande de redressement des infrastructures routières;
- 8.13 Calendrier des séances du conseil pour l'année civile 2017 et avis public du calendrier selon l'article 148 du Code municipal;
- 8.14 Calendrier des réunions du comité consultatif d'urbanisme (CCU) pour l'année civile 2017;
- 8.15 Demande de participation financière – Nez rouge;

9 QUESTIONS DIVERSES

- 9.1 Projet de loi 106 concernant la mise en œuvre de la Politique énergétique 2030 communément appelée la Loi sur les hydrocarbures;

10 DEUXIÈME PÉRIODE DE DISCUSSIONS ET DE QUESTIONS (30 minutes maximum)

11 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2016-11-240

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

CONSIDÉRANT la lecture de l'ordre du jour par madame la directrice générale et secrétaire-trésorière;

Il est proposé par M. Adrien Steudler, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le projet d'ordre du jour soit accepté tel que lu.

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX :

2016-11-241

3.1. Séance ordinaire du 3 octobre 2016

ATTENDU QUE tout un chacun des membres de ce conseil déclare et reconnaît avoir reçu et lu, avant ce jour, copie du procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 3 octobre 2016;

Il est proposé par Mme Nathalie Lemelin, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière soit, par la présente, exemptée de procéder à la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 octobre 2016, et que le procès-verbal de la séance soit accepté tel que rédigé.

4. PREMIÈRE PÉRIODE DE DISCUSSIONS ET DE QUESTIONS (30 minutes maximum) :

La période de questions débute à 19 h 05 et se termine à 19 h 20.

Les sujets suivants ont été discutés:

Budget 2017, les représentants du comité des finances, soirée information projet de Loi 106, projet du nouveau parc industriel.

5. ADMINISTRATION :

5.1. Adoption de la liste des comptes à payer au 27 octobre 2016

Il est proposé par M. Christian Beaudry, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la liste de comptes à payer, d'une somme cent quarante et un mille deux cent quatorze dollars et soixante et un cents (141 214.61 \$), couvrant la période du 23 septembre au 27 octobre 2016, soit adoptée.

5.2. Dépôt de l'état comparatif au 30 septembre 2016

Conformément à l'article 176.4 du Code municipal, la Directrice générale et secrétaire-trésorière dépose les états comparatifs des revenus et dépenses au 30 septembre 2016 devant le conseil.

5.3. Dépôt du rapport du maire

Conformément à l'article 955 du Code municipal, le rapport annuel du maire aux contribuables pour 2016 est déposé devant le conseil. Il informe les citoyens qu'ils retrouveront une copie de celui-ci dans la prochaine édition du RacinOscope de décembre.

5.4. Mise à jour annuelle déclaration d'intérêts pécuniaires

Dépôt déclaration annuelle d'intérêts pécuniaires pour M. Christian Beaudry, M. Mario Côté, M. Serge Fontaine et M. Adrien Steudler. En vertu de l'article 358 sur la Loi sur les Élections et Référendums municipaux (L.E.R.M.), tous les membres du conseil doivent, dans les 60 jours de l'anniversaire de la proclamation de leur élection, déposer devant celui-ci une déclaration des intérêts pécuniaires;

En date de la présente séance, les membres du conseil ont déposé ladite déclaration qui sera conservée au bureau municipal tel que le mentionnent les articles 357 et 358 L.E.R.M. Une copie sera acheminée au MAMOT en vertu de ladite loi.

5.5. Collecte des matières recyclables au 1^{er} janvier 2017 – changement par Sani Estrie

Le maire informe la population du changement de journée passant du lundi au mercredi pour la collecte des matières recyclables dès le 1er janvier 2017.

6. CORRESPONDANCE :

6.1. Liste des correspondances

La liste des correspondances reçues au mois d'octobre est remise aux membres du conseil.

7. RÈGLEMENTS:

7.1. Décision de la Commission de la représentation électorale, règlement numéro 264-02-2016 divisant le territoire de Racine en six districts électoraux

ATTENDU QUE

le territoire de la Municipalité de Racine doit être divisé en districts électoraux conformément aux exigences de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (R.L.R.Q., chapitre E-2.2);

- ATTENDU QUE le 2 mai 2016, la Municipalité de Racine a adopté le règlement numéro 264-02-2016, divisant le territoire de la ville en six districts électoraux;
- ATTENDU QU' aux termes de l'article 25 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, la Commission de la représentation doit tenir une assemblée publique lorsqu'un nombre requis d'électeurs lui fait connaître par écrit son opposition au règlement;
- ATTENDU QUE la Commission de la représentation a reçu, dans les délais prescrits par la loi, un nombre de signatures d'électrices et d'électeurs de la Municipalité de Racine;
- ATTENDU QUE la Commission de la représentation a publié, le mercredi 31 août 2016, un avis dans un journal diffusé sur le territoire de la Municipalité de Racine indiquant le lieu, le jour, l'heure et l'objet d'une assemblée publique;
- ATTENDU QUE la Commission de la représentation a tenu une assemblée publique le mercredi 21 septembre 2016 dans la Municipalité de Racine;
- ATTENDU QUE les citoyennes et les citoyens, les organismes intéressés et les représentants de la ville ont eu la possibilité de se faire entendre et de présenter leurs commentaires et suggestions quant au nombre d'électeurs et à la délimitation des districts électoraux municipaux;
- CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Racine est une municipalité dont la population est de 1 150 habitants et qu'en conséquence le nombre de districts électoraux doit être d'au moins six et d'au plus huit conformément à l'article 9 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*;
- CONSIDÉRANT QUE la délimitation des districts électoraux doit respecter les critères établis aux articles 11 et 12 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*;
- CONSIDÉRANT QUE la Commission de la représentation juge que la délimitation des districts électoraux selon le règlement 264-02-2016 assure la plus grande homogénéité socio-économique possible de chacun;
- CONSIDÉRANT QUE la Commission de la représentation juge que la délimitation des districts électoraux selon le règlement numéro 264-02-2016 respecte la répartition des électeurs sur le territoire de la Municipalité de Racine;
- EN CONSÉQUENCE la Commission de la représentation, en vertu des pouvoirs que lui accorde la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, décide et donne avis :
- a) Qu'elle maintient le règlement numéro 264-02-2016 de la Municipalité de Racine tel qu'adopté le 2 mai 2016, divisant en six districts électoraux le territoire de la municipalité;
 - b) Que cette division entre en vigueur le 31 octobre 2016;
 - c) Que cette division s'applique aux fins de l'élection générale du 5 novembre 2017 ainsi que pour toute élection partielle tenue après cette date.

8. RÉSOLUTIONS :

2016-11-244

8.1. Reconnaissance des acquis – Stéphanie Plante, adjointe administrative

CONSIDÉRANT la demande de l'adjointe administrative reçue le 28 octobre 2016 en lien avec la reconnaissance des acquis à la suite de la fin de la période probatoire;

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur de la convention collective le 8 août 2016 par la résolution numéro 2016-08-198;

CONSIDÉRANT QUE la convention demeure en vigueur jusqu'au 31 décembre 2018;

À ces causes, il est proposé par M. Christian Massé, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil refuse de modifier la présente convention quelques semaines après sa signature;

QUE la grille des taux horaire des salariés, soit l'annexe B, ainsi que le régime de vacances (article 21.01), demeurent inchangés.

2016-11-245

8.2. Autorisation de signature des effets bancaires pour le nouveau maire à la Caisse Desjardins

CONSIDÉRANT le résultat de l'élection partielle au poste de maire de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Serge Fontaine a été élu;

À ces causes, il est proposé par M. Mario Côté, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE monsieur Serge Fontaine soit autorisé à signer pour et au nom de la municipalité l'ensemble des effets bancaires auprès de la Caisse Desjardins.

2016-11-246

8.3. Municipalisation du chemin du Boisé

CONSIDÉRANT QUE le promoteur du projet domiciliaire «Le Boisé du lac Brompton» (compagnie 9223-9318 Québec inc.) a présenté une demande de municipalisation du chemin du Boisé;

CONSIDÉRANT QU' un permis de lotissement (2013-07-0134) a été délivré pour autoriser la création du lot 5 299 812.

CONSIDÉRANT QU' un tel plan de cadastre a été préparé par Alain Harel, arpenteur géomètre, sous la minute 2303;

CONSIDÉRANT QU' un permis de construction (2013-07-0135) a été autorisé le 11 juillet 2013 pour aménager une nouvelle voie de circulation;

CONSIDÉRANT QUE la voie de circulation en question a été nommée «chemin du Boisé», tel qu'accepté le 27 novembre 2015 par la Commission de toponymie du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a évalué la fondation et le roulement du chemin pendant les premiers 12 mois à la suite de la construction;

CONSIDÉRANT QUE le 12 septembre 2016 une visite a été effectuée sur les lieux par Les consultants S.M.Inc. afin d'évaluer l'état actuel du chemin;

CONSIDÉRANT QUE les éléments suivants ont été observés par Les consultants S.M. Inc.:

- Le profil de la rue est conforme aux plans;
- Un traitement de surface a été effectué sur la fondation supérieure et est conforme;
- Le profil des fossés est conforme aux plans.
- L'écoulement est dans la bonne direction;
- Le ponceau transversal (450mmO) ch.1+155 est affaissé par le poinçonnement d'une roche sur environ 120 mm (ponceau à l'entrée de la rue);

CONSIDÉRANT QUE le Boisé du Lac Brompton se porte responsable de faire la réparation de l'affaissement du tuyau à l'entrée du chemin du Boisé, et ce, dès qu'il fera les travaux de la deuxième rue du projet ou s'il y a un problème détecté, si tel était le cas;

À ces causes, il est proposé par M. Christian Beaudry, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil autorise et décrète la prise en charge du chemin du Boisé, connu comme étant le lot 5 299 812 du cadastre Québec;

Que le conseil mandate le maire, M. Serge Fontaine, et la directrice générale secrétaire-trésorière, madame Mélisa Camiré, pour la signature des documents de transfert de propriété dudit chemin sur le lot 5 299 812 à la Municipalité de Racine, par acte de cession notarié.

2016-11-247

8.4. Partenariat Défi Pierre Lavoie

CONSIDÉRANT QUE l'école secondaire L'Odyssée désire participer au Grand défi Pierre Lavoie qui consiste en une course Québec/Montréal à relais avec 40 élèves sélectionnés à la suite d'entraînements rigoureux;

CONSIDÉRANT QUE l'essence même de ce projet est de créer de saines habitudes de vie chez nos jeunes;

CONSIDÉRANT QU' une telle entreprise a des coûts, l'inscription de 1 500 \$, le transport 4 000 \$ et la nourriture;

CONSIDÉRANT QUE dix (10) coureurs et coureuses proviennent de la municipalité de Racine;

À ces causes, il est proposé par M. Christian Massé, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil octoie le montant de cinq cent (500 \$) à l'école secondaire L'Odyssée qui désire participer au Grand défi Pierre Lavoie.

2016-11-248

8.5. Gala Récolte 2017

CONSIDÉRANT l'invitation de la Fédération de l'UPA-Estrie, en partenariat avec la Fédération des Clubs de motoneigistes du Québec au 4^e Gala récolte;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Racine compte sur son territoire plusieurs producteurs agricoles ainsi que motoneigistes;

À ces causes, il est proposé par M. Christian Beaudry, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE ce conseil autorise une dépense de cinquante-cinq dollars (55 \$), permettant à M. Mario Côté, conseiller, d'assister à la soirée;

QUE les frais de déplacement, si nécessaire, seront payés sur présentation de pièces justificatives.

2016-11-249

8.6. Offre de services professionnels – Monty Sylvestre

Il est proposé par Mme Nathalie Lemelin, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser le maire et la direction générale ou tout autre représentant mandaté par la direction générale à recourir aux services du cabinet Monty Sylvestre, conseillers juridiques inc., au besoin pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2017 selon les termes de l'offre de service du 29 août 2016.

De mandater le cabinet Monty Sylvestre, conseillers juridiques inc., de procéder au recouvrement de créances municipales impayées selon les termes de l'offre de service du 29 août 2016.

2016-11-250

8.7. Demande de permis d'alcool pour le centre communautaire pour l'année 2017

CONSIDÉRANT QUE différents événements des organismes de la municipalité auront lieu au centre communautaire de Racine au cours de l'année et il serait opportun d'avoir un permis de boisson pour toute l'année 2017;

CONSIDÉRANT QU' il est avantageux de déterminer chaque événement et d'en faire une demande globale, étant donné que le prix d'environ quatre cent trente cinq dollars (435 \$) est basé sur 2016;

À ces causes, il est proposé par M. Mario Côté, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que Mme la Directrice générale et secrétaire-trésorière soit mandatée pour obtenir un permis de boisson pour l'année 2017, soit quatre cent trente cinq dollars (435 \$) plus l'ajustement 2017 selon la Régie des alcools et des jeux, s'il y a lieu.

2016-11-251

8.8. Embauche préposé pour entretien de la patinoire

CONSIDÉRANT QUE M. Éric Jalbert a donné sa démission à la municipalité par écrit le 6 novembre 2016 concernant son emploi à l'entretien de la patinoire;

CONSIDÉRANT QUE un affichage a eu lieu à l'interne auprès des employés et qu'aucun ne souhaite effectuer l'entretien de la patinoire;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une candidature pour le poste de préposé à l'entretien de la patinoire extérieure;

CONSIDÉRANT QUE le candidat est un résident de la municipalité de Racine et connaît les tâches;

À ces causes, il est proposé par M. Christian Massé, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil embauche M. Guillaume Jalbert au poste d'entretien à la patinoire de la municipalité de Racine selon les conditions prévues à la convention collective en vigueur.

2016-11-252

8.9. Soutien aux projets structurants 2016-2017 de la MRC, fonds général

CONSIDÉRANT QUE la Société du Patrimoine de Racine-Brompton –Gore désire présenter une demande d'aide financière à la MRC, dans le cadre du programme SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS 2016-2017, pour la réaffectation du presbytère de Racine;

CONSIDÉRANT QUE pour être recevable, le projet doit recevoir l'appui de la municipalité;

À ces causes, il est proposé par M. Mario Côté, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la municipalité de Racine appuie le projet de la réaffectation du presbytère de Racine.

2016-11-253

8.10. Proposition de renouvellement d'assurances MMQ 2016-2017 et offre de protections additionnelles / RACI015

CONSIDÉRANT la proposition de protections additionnelles reçue le 7 octobre 2016;

CONSIDÉRANT QUE les protections actuelles conviennent parfaitement aux besoins de la municipalité;

À ces causes, il est proposé par Mme Nathalie Lemelin conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil conserve les protections actuelles et refuse les protections additionnelles.

2016-11-254

8.11. Nomination des responsables des comités

Il est proposé par Mme Lorraine Denis, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la présence sur les comités pour chaque membre du conseil pour l'année 2017 se répartit comme suit :

MAIRE SUPPLÉANT ET SUBSTITUT MRC : M. Adrien Steudler

Responsabilités des conseillers : Chaque membre du conseil sera responsable d'un secteur de l'activité publique et sera assisté d'un autre membre. Par défaut, il sera appelé à participer et à suivre les comités relatifs à son secteur.

Secteur de la vie communautaire

M. Adrien Steudler et M. Christian Massé

Ce secteur couvre tout ce qui concerne le centre communautaire, les loisirs, l'organisation de festivités, la communication avec les citoyens (journal municipal et site internet), le comité culture et patrimoine, le calendrier des événements et des rencontres sociales, le comité d'embellissement, la coopérative de développement ainsi que le dossier des nouveaux arrivants.

Secteur de la communauté des riverains des trois lacs

Mme Nathalie Lemelin et Mme Lorraine Denis

Ce secteur couvre les contacts avec les riverains, la création d'événements de rencontres et de bon voisinage, le suivi des dossiers avec les associations pour la protection de l'eau, le suivi du dossier de la patrouille nautique ainsi que le projet de réseau d'égouts au Lac Brompton.

Secteur de la voirie

M. Mario Coté et M. Christian Beaudry

Ce secteur constitue le comité de la voirie.

Secteur du développement économique et des projets d'infrastructure

M. Christian Beaudry et Mme Nathalie Lemelin

Ce secteur comprend la recherche de nouveaux investisseurs (commerces et petites entreprises), le développement du parc industriel ou son transfert, la recherche de subventions auprès des organismes publics, l'offre de services complémentaires au développement du parc Orford, les grands projets d'infrastructures (sauf ceux reliés au Lac Brompton), le dossier du garage au 158, Route 222, le dossier du Réseau Villes et Villages en santé ainsi que les relations avec le marché Locavore.

Comité consultatif des sentiers

récréotouristiques du Val-St-François : M. Serge Fontaine

Service de développement régional et

local du Val-St-François : M. Serge Fontaine

Secteur de la Sécurité et Protection de l'environnement

M. Serge Fontaine et M. Christian Massé

Ce secteur comprend le suivi du comité d'urgence, les relations avec la Régie intermunicipale de la protection contre l'incendie de Valcourt (dans le cadre spécifié plus bas), au besoin les relations avec la Sûreté du Québec, la prévention de la délinquance, etc., le dossier de l'aqueduc et de l'égout, le suivi de la qualité de l'eau et du traitement des eaux usées, la cueillette des déchets et des matières recyclables et la collecte des RDD.

Le conseil de la municipalité de Racine nomme, pour le représenter à la Régie intermunicipale de la protection contre l'incendie de Valcourt, M. Serge Fontaine à titre de délégué et M. Christian Massé, à titre de substitut.

Transport adapté : M. Serge Fontaine

Conseil Régional de l'Environnement de l'Estrie : M. Christian Massé

Secteur de l'urbanisme

M. Adrien Steudler et Mme Nathalie Lemelin

Ce secteur comprend un suivi des règlements municipaux ainsi que ceux de la MRC et la participation au Comité consultatif en urbanisme (CCU).

Secteur gestion des ressources humaines

M. Serge Fontaine, Mme Lorraine Denis

Référence de la Directrice générale et secrétaire-trésorière dans la gestion des ressources humaines, comité d'embauche, etc.

Comité de toponymie

M. Adrien Steudler, conseiller, M. Léonel Bombardier, représentant du comité culture et patrimoine et Mme Maria Hernandez, inspectrice en bâtiment et en environnement

Ce comité recommande au conseil municipal sur toutes les questions touchant la toponymie dans la municipalité :

Chambre de commerce Valcourt et région

Mme Lorraine Denis

2016-11-255

8.12. Demande de subvention au PRIRL – demande de redressement des infrastructures routières

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Racine a pris connaissance des modalités d'application du Volet – Redressement des infrastructures routières locales (RIRL);

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Racine désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) pour la réalisation de travaux d'amélioration du réseau routier local de niveaux 1 et 2;

CONSIDÉRANT QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC du Val-Saint-François a obtenu un avis favorable du MTMDET;

À ces causes, il est proposé par M. Mario Côté, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil de la Municipalité de Racine autorise la présentation d'une demande d'aide financière et confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du volet PRIRL;

QUE la municipalité désire se prévaloir de cette subvention pour la planification de l'an 2016;

QUE la directrice générale, secrétaire-trésorière, Mélisa Camiré, est autorisée pour et au nom de la municipalité de Racine à signer et à compléter tous les documents requis pour obtenir cette aide financière;

QUE la municipalité s'engage à investir le pourcentage demandé 25% afin d'exécuter les travaux requis.

2016-11-256

8.13. Calendrier des séances du conseil pour l'année civile 2017 et avis public du calendrier selon l'article 148 du Code municipal

CONSIDÉRANT QU' en vertu de l'article 148 du Code municipal, la municipalité doit fixer, par résolution, le calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2017;

Il est proposé par M. Christian Massé, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le calendrier suivant soit adopté :

Date du conseil
MARDI , 10 janvier 2017 à 19 h
6 février 2017 à 19 h
6 mars 2017 à 19 h
3 avril 2017 à 19 h
1er mai 2017 à 19 h
5 juin 2017 à 19 h
3 juillet 2017 à 19 h
7 août 2017 à 19 h

MARDI , 5 septembre 2017 à 19 h
2 octobre 2017 à 19 h
13 novembre 2017 à 19 h
4 décembre 2017 à 19 h
Séance extraordinaire – budget
11 décembre 2017 à 19 h

2016-11-257

8.14. Calendrier des réunions du comité consultatif d'urbanisme (CCU) pour l'année civile 2017

CONSIDÉRANT QUE la secrétaire du CCU peut convoquer des séances supplémentaires, en vertu de l'article 19 du règlement constituant le comité consultatif d'urbanisme de la municipalité de Racine;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite fixer le calendrier des séances du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) pour l'année 2017;

À ces causes, il est proposé par Mme Nathalie Lemelin, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le calendrier suivant soit adopté :

Date limite pour le dépôt des demandes	Date de réunion du CCU
21 décembre 2016 à midi	18 janvier 2017
1 ^{er} février 2017 à midi	15 février 2017
1er mars 2017 à midi	15 mars 2017
29 mars 2017 à midi	12 avril 2017
21 avril 2017 à midi	10 mai 2017
31 mai 2017 à midi	14 juin 2017
	Juillet 2017- Relâche
26 juillet 2017 à midi	16 août 2017
30 août 2017 à midi	13 septembre 2017
27 septembre 2017 à midi	11 octobre 2017
1er novembre 2017 à midi	15 novembre 2017
29 novembre 2017 à midi	13 décembre 2017

2016-11-258

8.15. Demande de participation financière – Nez Rouge

CONSIDÉRANT QU' Opération Nez Rouge de la région de Windsor offre un service de raccompagnement dans toute la MRC du Val-Saint-François;

CONSIDÉRANT QU' Opération Nez Rouge Windsor et région a demandé une subvention à la municipalité de Racine, au montant de quatre-vingts dollars (80 \$);

CONSIDÉRANT QUE cette subvention permettra de défrayer les coûts d'essence réclamés pour le transport des bénévoles d'Opération Nez Rouge Windsor et région pour 2016.

À ces causes, il est proposé par M. Christian Beaudry, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que ce conseil autorise la contribution financière à Opération Nez Rouge Windsor et région de quatre-vingts dollars (80 \$) pour couvrir les frais d'essence réclamés pour le transport des bénévoles.

9. QUESTIONS DIVERSES :

9.1. **Projet de loi 106 concernant la mise en œuvre de la Politique énergétique 2030 communément appelée la Loi sur les hydrocarbures**

- ATTENDU QUE ce projet de loi prévoit donner priorité à l'exploitation pétrolière et gazière par rapport à l'application du schéma d'aménagement de notre MRC;
- ATTENDU QUE ce projet de loi donnerait priorité à l'exploitation pétrolière et gazière sur la protection des sources d'eau potable municipale;
- ATTENDU QUE les compagnies pétrolières et gazières auraient par cette loi un droit d'expropriation sur les propriétés privées pour fins d'exploration et d'exploitation;
- ATTENDU QUE les techniques non-conventionnelles d'exploitation pétrolières comme la fracturation hydraulique et la dissolution chimique permises par cette loi constituent un danger reconnu de contamination grave des eaux souterraines servant entre autres d'approvisionnement en eau potable;
- ATTENDU QUE l'esprit et la lettre de ce projet de loi représentent une atteinte majeure à nos droits les plus fondamentaux de notre démocratie;

À ces causes, il est proposé par M. Christian Massé, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal de Racine demande au gouvernement du Québec de surseoir immédiatement à l'adoption de ce projet de loi et propose de se donner le temps nécessaire à une consultation publique sur ce dossier vital pour la sauvegarde de notre environnement et de notre démocratie.

10. DEUXIÈME PÉRIODE DE DISCUSSIONS ET DE QUESTIONS (30 minutes maximum)

La période de questions débute à 19h 46 et se termine à 20 h 00.

Les sujets suivants ont été discutés :

Le point 8.3, 8.11, 9.1, mission de la FCM par la directrice générale au Pérou, Loi 106 sur les hydrocarbures, bacs matières organiques, les travaux de la surface des Loisirs, demande de présence d'un élu pour RAPPEL.

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les sujets portés à l'ordre du jour de cette séance ayant fait l'objet de discussions ou de résolutions, le cas échéant.

Mme Nathalie Lemelin, conseillère, propose la levée de la séance à 20 h 00.

M. Serge Fontaine
Maire

Mme Mélisa Camiré
Directrice générale et secrétaire-trésorière